

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2018
DELIBERATION N° 4

L'an deux mil dix huit, le huit février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h37.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*
.....

Le Maire

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, Mme MARTIN DOLHAGARAY, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS jusqu'à 20h30 ; MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes MEYZENC à partir de 17h55 ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mme LARRE, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme WAGNER.

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme DURRUTY, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme LANGLOIS par M. LACASSAGNE à partir de 20h30, M. LALANNE par M. ESMIEU, Mme BRAU-BOIRIE par M. MILLET-BARBE, Mme MEYZENC par M. SOROSTE jusqu'à 17h55, Mme TAIEB par M. POCQ, M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI, Mme CANDILLIER par M. ARCOUET, Mme BELBARAKA par M. ETCHEGARAY, M. DAUBISSE par Mme LAUQUE, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA.

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de Mme Durruty

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - Office de commerce et de l'artisanat de Bayonne – Désignation des représentants de la ville.

Les statuts de l'Office de commerce et de l'artisanat de Bayonne précisent que ses membres actifs sont :

- la Ville de Bayonne représentée par son premier magistrat et deux élus (ou leurs suppléants),
- la Chambre de commerce et de l'industrie du Pays basque, représentée par son président et un élu (ou leurs suppléants),
- la chambre de métiers et de l'artisanat des Pyrénées-Atlantiques, représentée par son président (ou son suppléant),
- l'office de tourisme de Bayonne, représenté par son président (ou son suppléant),
- le groupement des associations de commerçants et d'artisans de Bayonne, représenté par trois mandataires issus des associations.

Les membres représentant la Ville de Bayonne au sein de l'office de commerce et de l'artisanat ont été désignés par délibération du 11 décembre 2014, et pour rappel sont :

- titulaires : Monsieur le Maire, Madame Durruty et Madame Meyzenc
- suppléants : Monsieur Escapil-Inchauspé, Madame Brau-Boirie, Madame Juzan

Madame Meyzenc ayant été élue présidente de l'office de tourisme de Bayonne, elle ne peut plus représenter la Ville au sein de l'office de commerce et de l'artisanat. Il y a de ce fait lieu de procéder à une modification des nominations au sein de cet organisme. A cette occasion, il est proposé d'intégrer un membre des groupes d'opposition au sein du conseil municipal soit un membre de Bayonne Ville Ouverte et un membre de Baïona 2014.

Il est demandé au conseil municipal de désigner, outre Monsieur le Maire, Madame Durruty et Madame Aragon en tant que titulaires, Monsieur Escapil-Inchauspé, Madame Brau-Boirie et Monsieur Iriart en tant que suppléants, représentants de la Ville au sein de l'office de commerce et de l'artisanat de Bayonne.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne